

**PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA PÊCHE**

Une formation, Module 3, Police de la Pêche en eau douce se déroulera le : \_\_\_\_\_ 2025

Rendez-vous : Salle \_\_\_\_\_,

Rue : \_\_\_\_\_,

Commune : \_\_\_\_\_,

**A 8 h 15 mn**

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause-café,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause-café,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à \_\_\_\_\_ Euros par jour et par candidats.

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



N° Tél : \_\_\_\_\_ Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Signature

## **PROGRAMME POLICE DE LA PÊCHE EN DOUCE**

*La formation du module 3 se décompose en quatre grands chapitres :*

- ⇒ I : Des notions d'écologie.
- ⇒ II : La réglementation de la pêche en douce.
- ⇒ III : Les connaissances halieutiques.
- ⇒ IV : Les conditions de régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts.

*Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.*

*Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.*

### **LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE**

*Qu'est-ce qu'un écosystème.*

*Qu'est-ce qu'un cours d'eau.*

*Les facteurs de répartition des espèces.*

*Les exigences habitationnelles des poissons.*

*Les fonctionnalités biologiques.*

*Les espèces exotiques aquatiques envahissantes.*

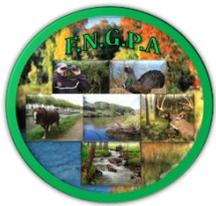
### **LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE**

*Le code de l'environnement.*

*Les compétences du garde particulier de la Pêche en eau douce.*

*Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée).*

*L'interdiction de porter des armes.*



---

**LES CONNAISSANCES HALIEUTIQUES DE LA PECHE EN EAU DOUCE**

*Les structures de la pêche en France.  
La protection du milieu aquatique.  
Les eaux libres, les eaux closes.  
Le droit de pêche, le droit de pêcher.  
Les poissons des eaux en première catégorie.  
Les poissons des eaux en deuxième catégorie.  
Les cartes de pêche.*

**LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS**

*Les catégories de pièges autorisés.  
L'homologation des pièges.  
L'agrément des piégeurs.  
La déclaration des opérations de piégeage.  
Les prescriptions générales pour le piégeage.  
Les dispositions diverses.*

**LE CONTROLE DES CONNAISSANCES**